

Envoyé en préfecture le 27/05/2020  
Reçu en préfecture le 27/05/2020  
Affiché le **27 MAI 2020**  
ID : 083-218300507-20200526-2020\_024-DE

République Française



Ville de Draguignan

N°2020-023

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

## ÉLECTION DU MAIRE DE DRAGUIGNAN

Mairie de Draguignan

### EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 26 mai 2020

L'An deux mille vingt et le vingt-six mai à dix-huit heures et quinze minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance à huis clos, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

#### PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, BERNARD BONNABEL, DANIELLE ADOUX COPIN, MICHEL PONTE, LISA CHAUVIN, JEAN-PIERRE SOUZA, MARIE CHRISTINE GUIOL, STÉPHAN CÉRET, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, ALAIN VIGIER, FRANÇOISE MAURICE, ALAIN HAINAUT, SYLVIANE NERVI SITA, RICHARD TYLINSKI, ÉVELYNE LORCET, BRUNO SCRIVO, MARTINE ZERBONE, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, RICHARD DEVILETTE, ANNE MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, CHRISTELLE VERNERT LENORMAND, MATHIEU WERTH

#### PROCURATIONS :

#### ABSENTS :

PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : Camille DIQUELOU

Publié le : 27 Mai 2020

**RAPPORTEUR : DANIELLE ADOUX COPIN**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020 et après avoir reçu convocation du Maire sortant, l'assemblée délibérante est invitée à procéder à l'élection du nouveau Maire sous la présidence de Madame Danielle ADOUX COPIN, membre la plus âgée du conseil (article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales).

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Madame Camille DIQUELOU est désigné(e) secrétaire par le Conseil Municipal. L'assemblée délibérante désigne également au moins deux assesseurs : Madame Christelle VERNERT LENORMAND et Monsieur Jean-Daniel SANTONI.

Le nombre de Conseillers présents et la condition du quorum posé à l'article L. 2121-17 du CGCT ayant été constatés, Madame Danielle ADOUX COPIN, Présidente et doyenne d'âge des membres de l'assemblée (article L. 2122-8 du CGCT), invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il est rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi ses membres.

Est candidat : Richard STRAMBIO

Le scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers présents : 38
- Nombre de votants : 31
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 16

Est donc proclamé Maire de Draguignan et immédiatement installé, Richard STRAMBIO issu de la liste « Draguignan au cœur ».

Fait à Draguignan, le 26 mai 2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan